

PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

AUDIT FRANCE CONSULTANTS ET EXPERTISE COMPTABLE (« AFCEC »), Société à Responsabilité Limitée au capital de 304 898,03 € dont le siège social est situé Le Patio de l'Alta, 1120 Route de Gemenos 13400 AUBAGNE, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 393 608 781, représentée par Monsieur Antoine POURIEUX, Gérant,

CONSEIL BILAN SOCIAL AUDIT (« CBSA »), Société par actions simplifiée au capital de 8 000 € dont le siège social est situé à Patio de l'Alta 1120 Route de Gemenos 13400 AUBAGNE, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 440 450 195, représentée par Monsieur Antoine POURIEUX, Directeur Général,

P B H PARTENAIRES CONSEILS (« PBH »), Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 634 €, dont le siège social est situé au 46 Boulevard de la Pomme 13011 MARSEILLE, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 432 026 979, représentée par Monsieur Antoine POURIEUX, Gérant,

TRAITEMENT SOCIAL PHOCÉEN (« TSP »), Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est situé au 46 Boulevard de la Pomme 13011 MARSEILLE, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 417 590 981, représentée par Monsieur Antoine POURIEUX, Gérant

Ci-après désignées par leurs dénominations, sigles ou par les « **Sociétés Absorbées** »,

DE PREMIÈRE PART,

et

COMPAGNIE FRANÇAISE D'EXPERTISE COMPTABLE C.B.S.A. SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE, Société d'exercice libéral par actions simplifiée, au capital de 763 000 € dont le siège social est situé 91 Boulevard Perier 13008 MARSEILLE, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 388 390 502, représentée par sa Présidente, la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE D'AUDIT ET DE CONSEILS, elle-même représentée par son Président Monsieur Vincent VAUTIER,

Ci-après désignée par « **CFEC** » ou par la « **Société Absorbante** »,

DE SECONDE PART,

IL A ÉTÉ EXPOSE :

CARACTÉRISTIQUES DES SOCIÉTÉS INTÉRESSÉES

I – AFCEC

La société AFCEC a pour objet l'exercice des professions d'Expert-Comptable.

La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 16 janvier 2093.

Son capital social s'élève, par suite de différentes opérations, à la somme de 304 898,03 € divisé en 2 000 parts sociales de 152,45 € de nominal.

II - CBSA

La société CBSA a pour objet l'exercice de la profession d'Expert-Comptable.

La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 2 septembre 2052.

Son capital social s'élève, par suite de différentes opérations, à la somme de 8 000 € divisé en 400 actions de 20 € de nominal.

III – PBH

La société PBH a pour objet l'exercice des professions d'Expert-Comptable.

La durée de la société est de 90 ans à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 10 juillet 2090.

Son capital social s'élève, par suite de différentes opérations, à la somme de 7 634 € divisé en 500 parts sociales de 15,268 € de nominal.

IV – TSP

La société TSP a pour objet l'exercice des professions d'Expert-Comptable.

La durée de la société est de 90 ans à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 10 février 2088.

Son capital social s'élève, par suite de différentes opérations, à la somme de 7 622,45 € divisé en 500 parts sociales de 15,24 € de nominal.

V – CFEC, Société Absorbante

La société CFEC a pour objet l'exercice de la profession d'Expert-Comptable.

La durée de la société est de 60 ans à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 2 septembre 2052.

Son capital social s'élève, par suite de différentes opérations, à la somme de 763 000 € divisé en 5 000 actions de 152,60 € de nominal.

VI - LIENS ENTRE LES SOCIÉTÉS

1/ LIENS EN CAPITAL

La société CFEC détient l'intégralité des titres des sociétés AFCEC, CBSA, PBH et TSP.

2/ DIRIGEANTS COMMUNS

Monsieur Vincent VAUTIER est Président des sociétés CFEC et CBSA et cogérant des sociétés AFCEC, PBH et TSP

Monsieur Antoine POURIEUX est Directeur Général de la société CBSA et cogérant des sociétés AFCEC, PBH et TSP.

3/ ACTIVITÉ

Les sociétés exercent la même activité, soit l'expertise-comptable.

V - DIVERS

Aucune des sociétés concernées n'offre au public de titres financiers.

Aucune de ces sociétés n'a émis de parts bénéficiaires ou d'obligations et plus généralement aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

La société CFEC détient 100 % des titres des sociétés AFCEC, CBSA, PBH et TSP.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce, les présentes opérations de fusion ne nécessitent pas l'intervention d'un commissaire à la fusion, ni d'un commissaire aux apports.

CECI EXPOSE, IL EST PASSÉ À LA CONVENTION DE FUSION SUIVANTE :

BASES DE LA FUSION

I - Motifs et buts de la fusion

En raison des liens étroits existants entre les sociétés, qui appartiennent au même groupe, il est apparu économiquement souhaitable de ne pas maintenir l'ensemble de ces entités juridiques, génératrices d'un alourdissement des frais de structure.

Aussi, dans un souci de meilleure rentabilité et de rationalisation de la gestion, une restructuration interne du groupe a été envisagée conduisant à la concentration par voie de fusion de ces sociétés.

Cette fusion serait l'aboutissement d'une collaboration très étroite existant d'ores et déjà entre les sociétés, du fait de la structure du capital, de l'appartenance au même groupe, de l'exercice de la même activité et de l'existence de dirigeants communs, ainsi que cela a été indiqué ci-dessus.

II - Comptes utilisés pour établir les conditions de la fusion

Les comptes, utilisés pour établir les conditions de la fusion, sont pour toutes les sociétés parties à l'opération ceux arrêtés à la date de clôture du dernier exercice social, soit le **31 août 2023**.

Les comptes des sociétés parties à la fusion ont été approuvés par leur Assemblée Générale Ordinaire respective en date du 8 février 2024 et du 9 février 2024 pour la société PBH.

Conformément aux dispositions de l'article R236-3 du code de commerce une situation comptable intermédiaire de moins de trois mois à la date de signature du présent projet de fusion a été tenue, au siège social de chaque société absorbée, à la disposition de l'Associé unique de chacune des sociétés concernées.

APPORT À TITRE DE FUSION

I - Dispositions préalables

Les sociétés AFCEC, CBSA, PBH et TSP apportent, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à la société CFEC, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la date de réalisation de la présente fusion.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine des Sociétés Absorbées devant être dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

La comptabilisation dans les comptes de la société CFEC des actifs apportés s'effectuera par la reprise, à l'identique, des valeurs brutes, des amortissements et des provisions pour dépréciation afférents à ces actifs figurant dans les comptes des Sociétés Absorbées au 31 août 2023, conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

II – Désignation et évaluation des actifs et des passifs à transmettre par AFCEC à CFEC

A - ACTIF APORTE

- Les immobilisations incorporelles :	501 605 €
- Les immobilisations corporelles :	1 825 €
- Les immobilisations financières :	3 700 €

TOTAL ACTIF IMMOBILISE	507 130 €
-------------------------------	------------------

- Clients et comptes rattachés :	63 315 €
- Autre créances :	5 240 €
- Valeur mobilière de placement :	16 000 €
- Disponibilités :	153 674 €

- Charges constatées d'avance : 2 735 €

TOTAL ACTIF CIRCULANT 240 964 €

SOIT UN MONTANT TOTAL D'ACTIF APORTE DE	748 094 €
--	------------------

B - PASSIF TRANSMIS

En outre, Monsieur Vincent VAUTIER, ès qualités, oblige expressément CFEC, à prendre en charge et à acquitter en lieu et place de la société AFCEC, tout le passif de cette dernière existant au 31 août 2023, ce passif se composant de la manière suivante :

- Emprunt et dettes auprès des établissements de crédits 567 €
 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 8 664 €
 - Dettes fiscales et sociales : 73 471 €
 - Autres dettes : 360 €

SOIT UN PASSIF TOTAL DE	83 062 €
--------------------------------	-----------------

CFEC prendra en charge et acquittera en lieu et place de la société AFCEC la totalité du passif de celle-ci, ci-dessus indiqué.

Monsieur Antoine POURIEUX, agissant ès qualités, certifie que le montant du passif ci-dessus indiqué, tel qu'il ressort des écritures comptables au 31 août 2023, est exact et sincère et qu'il n'existe aucun passif non enregistré à cette même date du 31 août 2023.

Ils certifient, notamment que la société CFEC est en règle à l'égard des organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraite et qu'elle a satisfait à toutes ses obligations fiscales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

C – ACTIF NET APORTE

Compte tenu d'un montant total d'actif évalué à 748 094 €
 et d'un total de passif de 83 062 €

L'actif net apporté est donc de : = 665 032 €

III – Désignation et évaluation des actifs et des passifs à transmettre par CBSA à CFEC

A - ACTIF APORTE

- Les immobilisations incorporelles : 91 469 €
 - Les immobilisations corporelles : 134 845 €
 - Les immobilisations financières : 940 €

TOTAL ACTIF IMMOBILISE 227 255 €

- Clients et comptes rattachés : 124 393 €
 - Autres créances : 114 417 €
 - Disponibilités : 181 647 €
 - Charges constatées d'avance : 4 553 €

TOTAL ACTIF CIRCULANT 425 010 €

SOIT UN MONTANT TOTAL D'ACTIF APORTE DE	652 265 €
--	------------------

B - PASSIF TRANSMIS

En outre, Monsieur Vincent VAUTIER, ès qualités, oblige expressément CFEC, à prendre en charge et à acquitter en lieu et place de la société CBSA, tout le passif de cette dernière existant au 31 août 2023, ce passif se composant de la manière suivante :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	26 856 €
- Dettes fiscales et sociales :	102 536 €
- Autres dettes :	9 829 €

SOIT UN PASSIF TOTAL DE	139 221 €
--------------------------------	------------------

CFEC prendra en charge et acquittera en lieu et place de la société CBSA la totalité du passif de celle-ci, ci-dessus indiqué.

Monsieur Antoine POURIEUX, agissant ès qualités, certifie que le montant du passif ci-dessus indiqué, tel qu'il ressort des écritures comptables au 31 août 2023, est exact et sincère et qu'il n'existe aucun passif non enregistré à cette même date du 31 août 2023.

Ils certifient, notamment que la société CBSA est en règle à l'égard des organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraite et qu'elle a satisfait à toutes ses obligations fiscales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

C – ACTIF NET APPORTE

Compte tenu d'un montant total d'actif évalué à	652 265 €
et d'un total de passif de	139 221 €

L'actif net apporté est donc de : = 513 044 €

IV – Désignation et évaluation des actifs et des passifs à transmettre par PBH à CFEC**A - ACTIF APPORTE**

- Les immobilisations incorporelles :	0 €
- Les immobilisations corporelles :	8 274 €
- Les immobilisations financières :	9 000 €

TOTAL ACTIF IMMOBILISE 17 274 €

- Clients et comptes rattachés :	83 093 €
- Autres créances :	9 879 €
- Disponibilités :	31 614 €
- Charges constatées d'avance :	1 903 €

TOTAL ACTIF CIRCULANT 126 489 €

SOIT UN MONTANT TOTAL D'ACTIF APPORTE DE	143 762 €
---	------------------

B - PASSIF TRANSMIS

En outre, Monsieur Vincent VAUTIER, ès qualités, oblige expressément CFEC, à prendre en charge et à acquitter en lieu et place de la société PBH, tout le passif de cette dernière existant au 31 août 2023, ce passif se composant de la manière suivante :

- Emprunt et dettes financières	558 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	14 627 €
- Dettes fiscales et sociales :	48 064 €
- Autres dettes :	360 €

SOIT UN PASSIF TOTAL DE	63 609 €
--------------------------------	-----------------

CFEC prendra en charge et acquittera en lieu et place de la société PBH la totalité du passif de celle-ci, ci-dessus indiqué.

Monsieur Antoine POURIEUX, agissant ès qualités, certifie que le montant du passif ci-dessus indiqué, tel qu'il ressort des écritures comptables au 31 août 2023, est exact et sincère et qu'il n'existe aucun passif non enregistré à cette même date du 31 août 2023.

Ils certifient, notamment que la société PBH est en règle à l'égard des organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraite et qu'elle a satisfait à toutes ses obligations fiscales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

C – ACTIF NET APORTE

Compte tenu d'un montant total d'actif évalué à	143 762 €
et d'un total de passif de	63 609 €

L'actif net apporté est donc de : = 80 153 €

V – Désignation et évaluation des actifs et des passifs à transmettre par TSP à CFEC**A - ACTIF APORTE**

- Les immobilisations incorporelles :	0 €
- Les immobilisations corporelles :	4 381 €
- Les immobilisations financières :	9 000 €

TOTAL ACTIF IMMOBILISE 13 381 €

- Clients et comptes rattachés :	61 240 €
- Autres créances :	6 916 €
- Disponibilités :	170 926 €
- Charges constatées d'avance :	2 097 €

TOTAL ACTIF CIRCULANT 241 178 €

SOIT UN MONTANT TOTAL D'ACTIF APORTE DE	254 560 €
--	------------------

B - PASSIF TRANSMIS

En outre, Monsieur Vincent VAUTIER, ès qualités, oblige expressément CFEC, à prendre en charge et à acquitter en lieu et place de la société TSP, tout le passif de cette dernière existant au 31 août 2023, ce passif se composant de la manière suivante :

- Emprunt et dettes financières diverses	932 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	10 309 €
- Dettes fiscales et sociales :	53 331 €
- Autres dettes :	3 441 €

SOIT UN PASSIF TOTAL DE	68 013 €
--------------------------------	-----------------

CFEC prendra en charge et acquittera en lieu et place de la société TSP la totalité du passif de celle-ci, ci-dessus indiqué.

Monsieur Antoine POURIEUX, agissant ès qualités, certifie que le montant du passif ci-dessus indiqué, tel qu'il ressort des écritures comptables au 31 août 2023, est exact et sincère et qu'il n'existe aucun passif non enregistré à cette même date du 31 août 2023.

Ils certifient, notamment que la société CFEC est en règle à l'égard des organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraite et qu'elle a satisfait à toutes ses obligations fiscales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

C – ACTIF NET APPORTE

Compte tenu d'un montant total d'actif évalué à	254 560 €
et d'un total de passif de	68 013 €

L'actif net apporté est donc de : = 186 547 €

CONDITIONS DES APPORTS

I - PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE - RÉTROACTIVITÉ

La Société Absorbante sera propriétaire et aura la jouissance des biens et droits mobiliers apportés par les Sociétés Absorbées à compter du jour de la réalisation définitive des fusions.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le **1^{er} septembre 2023** par les Sociétés Absorbées seront considérées comme l'ayant été, tant pour ce qui concerne l'actif que le passif, pour le compte et aux risques de la Société Absorbante.

Il en sera de même pour toutes les dettes et charges des Sociétés Absorbées, y compris celles dont l'origine serait antérieure au **1^{er} septembre 2023**, date d'effet des fusions, et qui auraient été omises dans la comptabilité de ces sociétés.

Les représentants des Sociétés Absorbées, déclarent qu'elles n'ont effectué depuis le 31 août 2023, date de l'arrêté des comptes retenues pour déterminer l'actif net apporté, aucune opération de disposition des éléments d'actif, ni de création de passif en dehors de celles rendues nécessaires par la gestion courante des sociétés.

II - CHARGES ET CONDITIONS

1°/ En ce qui concerne la Société Absorbante

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que leurs représentants obligent les sociétés à accomplir et exécuter, savoir :

a) prendre les biens et droits, et notamment l'activité apportée, avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit, et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur dans leur désignation,

b) exécuter à compter de la même date tous traités, marchés et conventions intervenus avec les tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques, qui auraient pu être contractés. Exécuter notamment, comme les Sociétés Absorbées auraient été tenue de le faire elles-mêmes, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de ces dernières, et sans recours contre elles,

c) se conformer aux lois, règlements et usages concernant l'activité apportée et faire son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls,

d) être subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, privilèges qui peuvent être attachés aux créances des Sociétés Absorbées,

e) supporter et acquitter, à compter du jour de l'entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'apport-fusion,

f) être tenue à l'acquit de la totalité du passif des Sociétés Absorbées, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions de ce passif, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs,

g) Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de la fusion se poursuivront avec la Société Absorbante, qui se substituera aux Sociétés

Absorbées du seul fait de la réalisation des présentes fusions. La Société Absorbante sera donc substituée aux Sociétés Absorbées en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

2°/ En ce qui concerne les Sociétés Absorbées

Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte :

a) le représentant des Sociétés Absorbées s'oblige à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour leur assurer vis à vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports.

Ils s'obligent, notamment et obligent les Sociétés Absorbées à faire établir, à première réquisition de la Société Absorbante, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

b) ils déclarent désister purement et simplement les Sociétés Absorbées de tous droits et privilège et d'action résolutoire pouvant profiter auxdites sociétés sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, ils dispensent expressément de prendre inscription au profit des Sociétés Absorbées pour quelque cause que ce soit.

DÉCLARATIONS

Monsieur Antoine POURIEUX ès-qualités de représentant légale des Société Absorbées, déclare que ces sociétés :

- n'ont jamais été en état de cessation des paiements, n'ont jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire et, de manière générale, qu'elles ont la pleine capacité de disposer de leurs droits et biens ;
- qu'elles ne sont actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de leur activité ;
- que leur patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- qu'elles remettront à la Société Absorbante, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

RÉMUNÉRATION DES APPORTS

La Société Absorbante étant propriétaires de la totalité des titres composant le capital des sociétés qu'elle absorbe, et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres titres, Monsieur Vincent VAUTIER ès-qualités, déclarent que la Société Absorbante, renoncera, si les fusions se réalisent, à exercer ses droits, du fait de cette réalisation, en qualité de détentrice de la totalité des actions des Sociétés Absorbées.

Dès lors, il ne sera procédé à **aucune augmentation de capital** de la Société Absorbante.

FUSION ABSORPTION DE AFCEC par CFEC

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit **665 032 €**) et la valeur comptable dans les livres de la Société Absorbante des 2 000 parts sociales de la Société Absorbée dont elle est propriétaire, (soit **304 898 €**), constituera un boni de fusion de **360 134 €** qui sera comptabilisé, conformément aux dispositions des articles 745-5 et 745-6 du Plan Comptable Général, au bilan de la société absorbante.

FUSION ABSORPTION DE CBSA par CFEC

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit **513 044 €**) et la valeur comptable dans les livres de la Société Absorbante des 400 actions de la Société Absorbée dont elle est propriétaire, (soit **282 982 €**), constituera un boni de fusion de **230 062 €** qui sera comptabilisé, conformément aux dispositions des articles 745-5 et 745-6 du Plan Comptable Général, au bilan de la société absorbante.

FUSION ABSORPTION DE PBH par CFEC

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit **80 153 €**) et la valeur comptable dans les livres de la Société Absorbante des 500 parts sociales de la Société Absorbée dont elle est propriétaire, (soit **200 000 €**), constituera un mali de fusion de **- 119 847 €** qui sera comptabilisé, conformément aux dispositions des articles 745-5 et 745-6 du Plan Comptable Général, au bilan de la société absorbante.

FUSION ABSORPTION DE TSP par CFEC

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit **186 547 €**) et la valeur comptable dans les livres de la Société Absorbante des 500 parts sociales de la Société Absorbée dont elle est propriétaire, (soit **100 000 €**), constituera un boni de fusion de **86 547 €** qui sera comptabilisé, conformément aux dispositions des articles 745-5 et 745-6 du Plan Comptable Général, au bilan de la société absorbante.

DISSOLUTION DES SOCIÉTÉS ABSORBÉES

La société AFCEC, se trouvera, sous réserve du respect des dispositions de l'article L 236-11-1 du code de commerce et sauf décision contraire de l'Associé unique, dissoutes de plein droit, le **30 juin 2024**, date de réalisation de la fusion absorption par CFEC.

La société CBSA, se trouvera, sous réserve du respect des dispositions de l'article L 236-11-1 du code de commerce et sauf décision contraire de l'Associé unique, dissoutes de plein droit, le **30 juin 2024**, date de réalisation de la fusion absorption par CFEC.

La société PBH, se trouvera, sous réserve du respect des dispositions de l'article L 236-11-1 du code de commerce et sauf décision contraire de l'Associé unique, dissoutes de plein droit, le **30 juin 2024**, date de réalisation de la fusion absorption par CFEC.

La société TSP, se trouvera, sous réserve du respect des dispositions de l'article L 236-11-1 du code de commerce et sauf décision contraire de l'Associé unique, dissoutes de plein droit, le **30 juin 2024**, date de réalisation de la fusion absorption par CFEC.

Du fait de la reprise par la Société Absorbante de la totalité des actifs et passifs des Sociétés Absorbées, les dissolutions de ces dernières ne seront suivies d'aucune opération de liquidation.

DÉCLARATIONS FISCALES ET SOCIALES**Dispositions générales**

Les représentants des sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Enregistrement

Les apports faits à titre de fusion seront, en ce qui concerne les droits d'enregistrement, soumis aux dispositions de l'article 816 du C.G.I.

En conséquence, les présents apports faits à titre de fusion seront enregistrés gratuitement.

Impôts sur les sociétés

1°/ Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion-absorption des Sociétés Absorbées prend effet rétroactivement au 1^{er} septembre 2023. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, dégagés depuis cette date par l'exploitation des Sociétés Absorbées, seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

2°/ Les soussignés, ès-qualités, au nom des Sociétés Absorbées et Absorbante qu'ils représentent, déclarent soumettre la présente fusion au régime de faveur prévu à l'article 210 A du C.G.I.

Par application de ce dernier, les plus-values nettes et profits dégagés sur l'ensemble des éléments d'actifs transmis ainsi que les provisions (autres que celles devenus sans objet) ne seront pas soumis à l'impôt sur les sociétés chez les Sociétés Absorbées.

Aux fins de bénéficier des dispositions visées ci-dessus, la Société Absorbante prend l'ensemble des engagements prévus à cet article, et notamment l'engagement :

- a) de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez les Sociétés Absorbées et qui ne deviennent pas sans effet du fait de l'opération de fusion, y compris, en tant que de besoin, les réserves réglementées, la réserve spéciale où les Sociétés Absorbées ont porté les plus-values à long terme antérieurement imposées au taux réduit de 10%, 15%, 18%, 19% ou 25%, ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du C.G.I.,
- b) de se substituer aux Sociétés Absorbées pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de ces dernières,
- c) de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, tant dans les écritures des Sociétés Absorbées que dans celles des sociétés dont les Sociétés Absorbées avaient elles-mêmes reçu lesdites immobilisations dans le cadre d'opérations d'apport placées sous le régime fiscal de faveur des fusions,
- d) de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A du C.G.I., les plus-values dégagées par la fusion sur l'apport des biens amortissables, sans omettre de rattacher au résultat de l'exercice même de cession la fraction non encore taxée des plus-values afférentes à ceux de ces biens qui auront été cédés avant l'expiration de la période de réintégration,
- e) de reprendre à son bilan les éléments non immobilisés compris dans l'apport pour la valeur que ces éléments avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures des Sociétés Absorbées ou, à défaut, de rattacher au résultat de l'exercice de fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures des Sociétés Absorbées,
- f) procéder, conformément aux dispositions de l'article 42 *septies* du C.G.I., à la réintégration échelonnée des éventuelles subventions d'investissement qu'avait éventuellement obtenues les Sociétés Absorbées et qui restaient à imposer à la date de la fusion.

3°/ La Société Absorbante s'engage à respecter les obligations déclaratives faisant l'objet de l'article 54 *septies*, I et II du C.G.I. et de l'article 38 *quindecies* de l'annexe III au C.G.I., à savoir :

- joindre aux déclarations des Sociétés Absorbées et Absorbante, l'état de suivi des plus-values en sursis d'imposition sur les biens transmis ;
- en ce qui concerne la Société Absorbante, tenir le registre spécial des plus-values en sursis sur éléments d'actif non amortissables. Il sera conservé jusqu'à la fin de la troisième année qui suit celle au titre de laquelle le dernier bien porté sur le registre sera sorti de l'actif de l'entreprise et dans les conditions prévues par l'article L 102 B du Livre des procédures fiscales.

- 4°/ Les éléments de l'actif immobilisé ayant été transmis pour leur valeur nette comptable, la Société Absorbante déclare, conformément aux prescriptions du Bulletin Officiel des Finances Publiques (BOI-IS-FUS-10-20-40-20-20221221, n°170), que, pour ces éléments, elle reprendra à son bilan les écritures comptables des Sociétés Absorbées (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et qu'elle continuera de calculer les dotations aux amortissements à partir des valeurs d'origine dans les écritures des Sociétés Absorbées.
- 5°/ La Société Absorbante s'engage à respecter les engagements précédents souscrits par les Sociétés Absorbées lors d'éventuelles opérations de fusions, de scissions ou d'apports (etc...), et, d'une manière générale, de se substituer à tout engagement de nature fiscale qui aurait pu être souscrit par les Sociétés Absorbées concernant les biens transmis.

Taxe sur la valeur ajoutée

Conformément aux dispositions de l'article 257 bis du C.G.I. et à la doctrine administrative (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10 n° 1), les livraisons de biens et les prestations de services réalisées à l'occasion de la présente fusion sont dispensées de TVA.

La Société Absorbante prend note qu'elle sera tenue de procéder aux régularisations de TVA auxquelles aurait dû procéder les Sociétés Absorbées si elle avait continué son exploitation.

Les parties déclarent que le montant hors taxe des livraisons de biens et des prestations de services réalisées dans le cadre de la présente fusion sera porté sur leurs déclarations respectives de chiffre d'affaires CA3, dans la rubrique des opérations non imposables.

Par ailleurs, la Société Absorbante étant purement et simplement subrogée dans les droits et obligations des Sociétés Absorbées, le crédit de TVA dont ces dernières disposeront au jour de sa disparition, s'il existe, sera purement et simplement transféré à la Société Absorbante conformément à la doctrine administrative (BOI-TVA-DED-50-20-20 n° 130).

DISPOSITIONS DIVERSES

I - Formalités

La Société Absorbante remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre des fusions.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

II - Remise de titres

Il sera remis à la Société Absorbante, lors de la réalisation définitive des fusions, les originaux des actes constitutifs et modificatifs des Sociétés Absorbées, ainsi que les livres de comptabilité, les baux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

III - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

IV - Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès qualités, élisent domicile au siège respectif desdites sociétés.

V - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VI - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

VII - Droit applicable - Règlement des litiges

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

Tout litige qui pourrait survenir entre les parties, relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution, du traité de fusion sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la cour d'appel de MARSEILLE

VIII - Annexes

Les annexes font partie intégrante du traité de fusion.

IX – SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les Parties :

- reconnaissent que le présent traité de fusion a été conclu sous la forme d'un écrit électronique, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil, et signé électroniquement au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en place par DocuSign garantissant le lien entre chaque signature et le présent traité auquel elle s'attache, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil ;
- reconnaît que le présent traité de fusion a la même force probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et qu'il pourra être valablement opposé aux Sociétés Absorbante et Absorbées ;
- reconnaît que (i) l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite lorsque le présent traité de fusion signé électroniquement est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, et que (ii) ce procédé permet aux Sociétés Absorbante et Absorbées de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil ; et
- désigne Marseille comme lieu de signature du présent traité de fusion.

Fait à MARSEILLE, le 28-05-2024 | 19:55 CEST

Pour la société CFEC
Monsieur Vincent VAUTIER

DocuSigned by:

06768DB0E643417...

Pour la société AFCEC
Monsieur Antoine POURIEUX

DocuSigned by:

95E15A3BAE0E414...

Pour la société CBSA
Monsieur Antoine POURIEUX

DocuSigned by:

95E15A3BAE0E414...

Pour le société PBH
Monsieur Antoine POURIEUX

DocuSigned by:

95E15A3BAE0E414...

Pour la société TSP
Monsieur Antoine POURIEUX

DocuSigned by:

95E15A3BAE0E414...

**ANNEXE :
BILANS AU 31 AOÛT 2023**



Compagnie Française d'Expertise Comptable

CFEC - CBSA

Société d'Expertise Comptable inscrite au
Tableau de l'Ordre de la Région de Marseille
SAS au Capital de 763 000 €
Siret : 388 390 502 00010 - Code APE : 741C



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

SAS CFEC - CBSA

11 AVENUE FRÉDÉRIC MISTRAL

13008 MARSEILLE 8E ARRONDISSEME

Siège Social	11 Av Frédéric Mistral - 13008 Marseille	Tél : 04.91.16.73.30 Mail : m.melia@cbsa13.com
Agence La Pomme	46 Boulevard de la Pomme - 13010 Marseille	Tél : 04.91.78.46.62 Mail : n.kolyozyan@cbsa13.com
Agence Aubagne	Avenue de Jouques - ZI les Paluds - 13400 Aubagne	Tél : 04.42.70.31.31 Mail : pescea@cbsaaudit.fr
Agence Aix	Res Fontaines de Sextius Bât F21- 4 Sq Eluard - 13090 Aix en Pce	Tél : 04.42.53.42.72 Mail : cfeccbbsa@wanadoo.fr
Agence Carnoux	3 Av Lavoisier - ZI de Carnoux - 13470 Carnoux en Pce	Tél : 04.42.01.83.55 Mail : audit.france@cbsa13.com
Agence La Ciotat	528 Av Pdt Kennedy - 13600 La Ciotat	Tél : 04.86.33.67.10 Mail : audit.france@cbsa13.com

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/08/2023			31/08/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	25 340	25 340		
	Fonds commercial (1)	551 763		551 763	551 763
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	63 508	55 942	7 565	16 846
	Autres immobilisations corporelles	480 550	332 830	147 720	80 461
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes	9 000		9 000	
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	659 226		659 226	659 226
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	20 155		20 155	20 155
	TOTAL (II)	1 809 541	414 112	1 395 429	1 328 451
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
COMPTES DE REGULARISATION	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	739 447	42 173	697 274	535 237
	Autres créances	1 116 795		1 116 795	281 231
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	16 192		16 192	16 192
COMPTES DE REGULARISATION	DISPONIBILITES	619 896		619 896	1 523 839
	Charges constatées d'avance	10 174		10 174	9 327
	TOTAL (III)	2 502 505	42 173	2 460 331	2 365 825
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	4 312 046	456 286	3 855 760	3 694 276
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				20 155	20 155
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/08/2023	31/08/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	763 000	763 000
	RESERVES		
	Réserve légale	76 300	76 300
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 135 844	173 183
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	139 490	962 660
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	2 114 633	1 975 144
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	44 461	112 046
	Emprunts et dettes financières divers (3)	564	501 798
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 441 075	822 030
	Dettes fiscales et sociales	255 027	277 643
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		5 616
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 741 127	1 719 132
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 855 760	3 694 276
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		139 489,67	962 660,06
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 706 115	1 674 671
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			



Compagnie Française d'Expertise Comptable CFEC - CBSA

Société d'Expertise Comptable inscrite au
Tableau de l'Ordre de la Région de Marseille
SAS au Capital de 763 000 €
Siret : 388 390 502 00010 - Code APE : 741C



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

SAS CFEC - CBSA

11 AVENUE FRÉDÉRIC MISTRAL

13008 MARSEILLE 8E ARRONDISSEME

Siège Social	11 Av Frédéric Mistral - 13008 Marseille	Tél : 04.91.16.73.30 Mail : m.melia@cbsa13.com
Agence La Pomme	46 Boulevard de la Pomme - 13010 Marseille	Tél : 04.91.78.46.62 Mail : n.kolyozyan@cbsa13.com
Agence Aubagne	Avenue de Jouques - ZI les Paluds - 13400 Aubagne	Tél : 04.42.70.31.31 Mail : pescea@cbsaaudit.fr
Agence Aix	Res Fontaines de Sextius Bât F21- 4 Sq Eluard - 13090 Aix en Pce	Tél : 04.42.53.42.72 Mail : cfecCBSA@wanadoo.fr
Agence Carnoux	3 Av Lavoisier - ZI de Carnoux - 13470 Carnoux en Pce	Tél : 04.42.01.83.55 Mail : audit.france@cbsa13.com
Agence La Ciotat	528 Av Pdt Kennedy - 13600 La Ciotat	Tél : 04.86.33.67.10 Mail : audit.france@cbsa13.com

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/08/2023	31/08/2022
		France	Exportation	12 mois	11 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	4 085 981		4 085 981	3 740 480
	Montant net du chiffre d'affaires	4 085 981		4 085 981	3 740 480
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			1 236	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			476	6 454
	Autres produits			230	94
Total des produits d'exploitation (1)				4 087 924	3 747 028
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			2 564 304	1 868 808
	Impôts, taxes et versements assimilés			24 604	44 628
	Salaires et traitements			979 078	851 324
	Charges sociales du personnel			295 733	243 538
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			43 576	38 963
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			15 230	10 502
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			22	202
Total des charges d'exploitation (2)				3 922 548	3 057 966
RESULTAT D'EXPLOITATION				165 376	689 062

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/08/2023	31/08/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		165 376	689 062
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		400 045
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	52	108
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 786	211
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	6 839	400 363
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	1 728	4 366
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		1 728	4 366
RESULTAT FINANCIER		5 111	395 996
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		170 487	1 085 058
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		300
	Sur opérations en capital	15 500	68 000
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		15 500	68 300
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		1 600
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			1 600
RESULTAT EXCEPTIONNEL		15 500	66 700
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		46 497	189 098
TOTAL DES PRODUITS		4 110 262	4 215 690
TOTAL DES CHARGES		3 970 773	3 253 030
RESULTAT DE L'EXERCICE		139 490	962 660
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées		6 430	



Compagnie Française d'Expertise Comptable
CFEC - CBSA

Société d'Expertise Comptable inscrite au
Tableau de l'Ordre de la Région de Marseille
SAS au Capital de 763 000 €
Siret : 388 390 502 00010 - Code APE : 741C



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

SARL AUDIT FRANCE CONSULTANTS AFCEC

3 AVENUE LAVOISIER

13470 CARNOUX

Siège Social	11 Av Frédéric Mistral - 13008 Marseille	Tél : 04.91.16.73.30 Mail : m.melia@cbsa13.com
Agence La Pomme	46 Boulevard de la Pomme - 13010 Marseille	Tél : 04.91.78.46.62 Mail : n.kolyozyan@cbsa13.com
Agence Aubagne	Avenue de Jouques - ZI les Paluds - 13400 Aubagne	Tél : 04.42.70.31.31 Mail : pescea@cbsaaudit.fr
Agence Aix	Res Fontaines de Sextius Bât F21- 4 Sq Eluard - 13090 Aix en Pce	Tél : 04.42.53.42.72 Mail : cfeccbbsa@wanadoo.fr
Agence Carnoux	3 Av Lavoisier - ZI de Carnoux - 13470 Carnoux en Pce	Tél : 04.42.01.83.55 Mail : audit.france@cbsa13.com
Agence La Ciotat	528 Av Pdt Kennedy - 13600 La Ciotat	Tél : 04.86.33.67.10 Mail : audit.france@cbsa13.com

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/08/2023			31/08/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	501 605		501 605	501 605
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	64 164	62 339	1 825	2 165
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	3 700		3 700	3 700
	TOTAL (II)	569 469	62 339	507 130	507 470
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	Créances clients et comptes rattachés	67 842	4 527	63 315	55 013
	Autres créances	5 240		5 240	1 113
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	16 000		16 000	16 000
	DISPONIBILITES	153 674		153 674	127 086
	Charges constatées d'avance	2 735		2 735	2 442
	TOTAL (III)	245 491	4 527	240 964	201 654
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		814 960	66 866	748 094	709 124
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				3 700	3 700
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/08/2023	31/08/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	304 898	304 898
	RESERVES		
	Réserve légale	30 490	30 490
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	151 846	
	Report à nouveau	9 168	9 168
	Résultat de l'exercice	168 630	151 846
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	665 031	496 401
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	567	131 904
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 664	875
	Dettes fiscales et sociales	73 471	79 147
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	360	797
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	83 062	212 723
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	748 094	709 124
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		168 629,98	151 845,92
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		83 062	212 723
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			



Compagnie Française d'Expertise Comptable
CFEC - CBSA

Société d'Expertise Comptable inscrite au
Tableau de l'Ordre de la Région de Marseille
SAS au Capital de 763 000 €
Siret : 388 390 502 00010 - Code APE : 741C



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

SARL AUDIT FRANCE CONSULTANTS AFCEC

3 AVENUE LAVOISIER

13470 CARNOUX

Siège Social	11 Av Frédéric Mistral - 13008 Marseille	Tél : 04.91.16.73.30 Mail : m.melia@cbsa13.com
Agence La Pomme	46 Boulevard de la Pomme - 13010 Marseille	Tél : 04.91.78.46.62 Mail : n.kolyozyan@cbsa13.com
Agence Aubagne	Avenue de Jouques - ZI les Paluds - 13400 Aubagne	Tél : 04.42.70.31.31 Mail : pescea@cbsaaudit.fr
Agence Aix	Res Fontaines de Sextius Bât F21- 4 Sq Eluard - 13090 Aix en Pce	Tél : 04.42.53.42.72 Mail : cfeccbbsa@wanadoo.fr
Agence Carnoux	3 Av Lavoisier - ZI de Carnoux - 13470 Carnoux en Pce	Tél : 04.42.01.83.55 Mail : audit.france@cbsa13.com
Agence La Ciotat	528 Av Pdt Kennedy - 13600 La Ciotat	Tél : 04.86.33.67.10 Mail : audit.france@cbsa13.com

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/08/2023	31/08/2022
		France	Exportation	12 mois	11 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	637 748		637 748	565 015
	Montant net du chiffre d'affaires	637 748		637 748	565 015
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			10	8
Total des produits d'exploitation (1)				637 758	565 023
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			93 561	81 702
	Impôts, taxes et versements assimilés			5 588	5 301
	Salaires et traitements			230 273	200 863
	Charges sociales du personnel			79 601	67 593
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 640	3 165
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			2 078	
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			6	14
Total des charges d'exploitation (2)				412 748	358 638
RESULTAT D'EXPLOITATION				225 010	206 385

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/08/2023	31/08/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		225 010	206 385
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		208
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	352	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	352	208
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	522	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	522	
RESULTAT FINANCIER		(170)	208
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		224 840	206 593
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		56 210	54 747
TOTAL DES PRODUITS		638 110	565 231
TOTAL DES CHARGES		469 480	413 385
RESULTAT DE L'EXERCICE		168 630	151 846
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			



Compagnie Française d'Expertise Comptable

CFEC - CBSA

Société d'Expertise Comptable inscrite au
Tableau de l'Ordre de la Région de Marseille

SAS au Capital de 763 000 €

Siret : 388 390 502 00010 - Code APE : 741C



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

SAS CONSEIL BILAN SOCIAL AUDIT CBSA

365 CHEMIN DU CAMP DE SARLIER

LE PATIO DE L'ALTA

13400 AUBAGNE

Siège Social	11 Av Frédéric Mistral - 13008 Marseille	Tél : 04.91.16.73.30 Mail : m.melia@cbsa13.com
Agence La Pomme	46 Boulevard de la Pomme - 13010 Marseille	Tél : 04.91.78.46.62 Mail : n.kolyozyan@cbsa13.com
Agence Aubagne	Avenue de Jouques - ZI les Paluds - 13400 Aubagne	Tél : 04.42.70.31.31 Mail : pescea@cbsaaudit.fr
Agence Aix	Res Fontaines de Sextius Bât F21- 4 Sq Eluard - 13090 Aix en Pce	Tél : 04.42.53.42.72 Mail : cfecCBSA@wanadoo.fr
Agence Carnoux	3 Av Lavoisier - ZI de Carnoux - 13470 Carnoux en Pce	Tél : 04.42.01.83.55 Mail : audit.france@cbsa13.com
Agence La Ciotat	528 Av Pdt Kennedy - 13600 La Ciotat	Tél : 04.86.33.67.10 Mail : audit.france@cbsa13.com

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/08/2023			31/08/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	10 700	10 700		
	Fonds commercial (1)	91 469		91 469	91 469
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	70 367	39 568	30 799	33 693
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes	104 046		104 046	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	940		940	940
TOTAL (II)		277 523	50 268	227 255	126 102
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	137 663	13 270	124 393	80 055
	Autres créances	114 417		114 417	1 220
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	181 647		181 647	218 468
	Charges constatées d'avance	4 553		4 553	2 360
	TOTAL (III)	438 280	13 270	425 010	302 103
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		715 803	63 538	652 265	428 205
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				940	
(3) dont créances à plus d'un an					15 084

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/08/2023	31/08/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d' émission, de fusion, d' apport ... Ecart de réévaluation	8 000	8 000
	RESERVES		
	Réserve légale	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	343 870	236 085
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	160 373	107 786
Autres fonds propres	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	513 044	352 670
	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		239
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 856	7 395
	Dettes fiscales et sociales	102 536	67 751
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	9 829	150
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	139 221	75 535
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	652 265	428 205
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		160 373,28	107 785,71
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		139 221	75 535
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			239
(3) Dont emprunts participatifs			



Compagnie Française d'Expertise Comptable

CFEC - CBSA

Société d'Expertise Comptable inscrite au
Tableau de l'Ordre de la Région de Marseille

SAS au Capital de 763 000 €

Siret : 388 390 502 00010 - Code APE : 741C



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

SAS CONSEIL BILAN SOCIAL AUDIT CBSA

365 CHEMIN DU CAMP DE SARLIER

LE PATIO DE L'ALTA

13400 AUBAGNE

Siège Social	11 Av Frédéric Mistral - 13008 Marseille	Tél : 04.91.16.73.30 Mail : m.melia@cbsa13.com
Agence La Pomme	46 Boulevard de la Pomme - 13010 Marseille	Tél : 04.91.78.46.62 Mail : n.kolyozyan@cbsa13.com
Agence Aubagne	Avenue de Jouques - ZI les Paluds - 13400 Aubagne	Tél : 04.42.70.31.31 Mail : pescea@cbsaaudit.fr
Agence Aix	Res Fontaines de Sextius Bât F21- 4 Sq Eluard - 13090 Aix en Pce	Tél : 04.42.53.42.72 Mail : cfecCBSA@wanadoo.fr
Agence Carnoux	3 Av Lavoisier - ZI de Carnoux - 13470 Carnoux en Pce	Tél : 04.42.01.83.55 Mail : audit.france@cbsa13.com
Agence La Ciotat	528 Av Pdt Kennedy - 13600 La Ciotat	Tél : 04.86.33.67.10 Mail : audit.france@cbsa13.com

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/08/2023	31/08/2022
		France	Exportation	12 mois	11 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	690 954		690 954	623 934
	Montant net du chiffre d'affaires	690 954		690 954	623 934
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			171	
	Autres produits			364	23
	Total des produits d'exploitation (1)			691 489	623 957
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			128 117	158 631
	Impôts, taxes et versements assimilés			5 521	7 621
	Salaires et traitements			250 651	224 279
	Charges sociales du personnel			85 467	67 690
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			8 237	8 456
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant			700	9 835
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			12	423
	Total des charges d'exploitation (2)			478 705	476 934
	RESULTAT D'EXPLOITATION			212 784	147 023

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/08/2023	31/08/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		212 784	147 023
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 047	
	Total des produits financiers	1 047	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		1 047	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		213 831	147 023
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		375
	Total des charges exceptionnelles		375
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(375)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		53 458	38 862
TOTAL DES PRODUITS		692 536	623 957
TOTAL DES CHARGES		532 163	516 171
RESULTAT DE L'EXERCICE		160 373	107 786
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			



Compagnie Française d'Expertise Comptable

CFEC - CBSA

Société d'Expertise Comptable inscrite au
Tableau de l'Ordre de la Région de Marseille
SAS au Capital de 763 000 €
Siret : 388 390 502 00010 - Code APE : 741C



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

SARL P.B.H PARTENAIRES CONSEILS

46 BD DE LA POMME

13011 MARSEILLE

Siège Social	11 Av Frédéric Mistral - 13008 Marseille	Tél : 04.91.16.73.30 Mail : m.melia@cbsa13.com
Agence La Pomme	46 Boulevard de la Pomme - 13010 Marseille	Tél : 04.91.78.46.62 Mail : n.kolyozyan@cbsa13.com
Agence Aubagne	Avenue de Jouques - ZI les Paluds - 13400 Aubagne	Tél : 04.42.70.31.31 Mail : pescea@cbsaaudit.fr
Agence Aix	Res Fontaines de Sextius Bât F21- 4 Sq Eluard - 13090 Aix en Pce	Tél : 04.42.53.42.72 Mail : cfec@cbsa@wanadoo.fr
Agence Carnoux	3 Av Lavoisier - ZI de Carnoux - 13470 Carnoux en Pce	Tél : 04.42.01.83.55 Mail : audit.france@cbsa13.com
Agence La Ciotat	528 Av Pdt Kennedy - 13600 La Ciotat	Tél : 04.86.33.67.10 Mail : audit.france@cbsa13.com

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/08/2023			31/08/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	24 991	16 717	8 274	9 781
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	9 000		9 000	9 000
	TOTAL (II)	33 991	16 717	17 274	18 781
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	Créances clients et comptes rattachés	85 058	1 965	83 093	69 743
	Autres créances	9 879		9 879	2 419
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	31 614		31 614	64 638
	Charges constatées d'avance	1 903		1 903	1 297
	TOTAL (III)	128 454	1 965	126 489	138 097
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		162 445	18 682	143 762	156 878
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				9 000	9 000
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/08/2023	31/08/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d' émission, de fusion, d' apport ... Ecart de réévaluation	7 634	7 634
	RESERVES		
	Réserve légale	763	763
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	62 594	4 914
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	9 163	57 679
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	80 154	70 991
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	558	39 309
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 627	375
	Dettes fiscales et sociales	48 064	42 723
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	360	3 480
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	63 609	85 887
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	143 762	156 878
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		9 162,68	57 679,10
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		63 609	85 887
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			



Compagnie Française d'Expertise Comptable

CFEC - CBSA

Société d'Expertise Comptable inscrite au
Tableau de l'Ordre de la Région de Marseille
SAS au Capital de 763 000 €
Siret : 388 390 502 00010 - Code APE : 741C



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

SARL P.B.H PARTENAIRES CONSEILS

46 BD DE LA POMME

13011 MARSEILLE

Siège Social	11 Av Frédéric Mistral - 13008 Marseille	Tél : 04.91.16.73.30 Mail : m.melia@cbsa13.com
Agence La Pomme	46 Boulevard de la Pomme - 13010 Marseille	Tél : 04.91.78.46.62 Mail : n.kolyozyan@cbsa13.com
Agence Aubagne	Avenue de Jouques - ZI les Paluds - 13400 Aubagne	Tél : 04.42.70.31.31 Mail : pescea@cbsaaudit.fr
Agence Aix	Res Fontaines de Sextius Bât F21- 4 Sq Eluard - 13090 Aix en Pce	Tél : 04.42.53.42.72 Mail : cfec@cbsa@wanadoo.fr
Agence Carnoux	3 Av Lavoisier - ZI de Carnoux - 13470 Carnoux en Pce	Tél : 04.42.01.83.55 Mail : audit.france@cbsa13.com
Agence La Ciotat	528 Av Pdt Kennedy - 13600 La Ciotat	Tél : 04.86.33.67.10 Mail : audit.france@cbsa13.com

Compte de Résultat 1/2

				31/08/2023		31/08/2022
				euros	francs	euros
		France	Exportation	12 mois	12 mois	11 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises					
	Production vendue (Biens)					
	Production vendue (Services et Travaux)	425 612		425 612	2 791 835	363 589
	Montant net du chiffre d'affaires	425 612		425 612	2 791 835	363 589
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Subventions d'exploitation			1 333	8 747	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges					7 599
	Autres produits			7	43	1
	Total des produits d'exploitation			426 952	2 800 624	371 188
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises					
	Variation de stock					
	Achats de matières et autres approvisionnements					
	Variation de stock					
	Autres achats et charges externes			52 612	345 115	48 474
	Impôts, taxes et versements assimilés			5 541	36 347	4 908
	Salaires et traitements			266 965	1 751 177	179 363
	Charges sociales du personnel			86 240	565 698	55 212
	Cotisations personnelles de l'exploitant					
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			2 857	18 740	3 815
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant					
	Dotations aux provisions					
	Autres charges			5	34	631
	Total des charges d'exploitation			414 221	2 717 110	292 404
RESULTAT D'EXPLOITATION				12 732	83 514	78 784

Compte de Résultat 2/2

		31/08/2023		31/08/2022
		euros	francs	euros
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 732	83 514	78 784
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	513	3 365	309
	Total des charges financières	513	3 365	309
RESULTAT FINANCIER		(513)	(3 365)	(309)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		12 219	80 149	78 475
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		3 056	20 046	20 796
TOTAL DES PRODUITS		426 952	2 800 624	371 188
TOTAL DES CHARGES		417 790	2 740 521	313 509
RESULTAT DE L'EXERCICE		9 163	60 103	57 679

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			



Compagnie Française d'Expertise Comptable

C F E C - C B S A

Société d'Expertise Comptable inscrite au
Tableau de l'Ordre de la Région de Marseille

SAS au Capital de 763 000 €

Siret : 388 390 502 00010 - Code APE : 741C

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

SARL TRAITEMENT SOCIAL PHOCEEN TSP

46 BD DE LA POMME

13011 MARSEILLE 11E ARRONDISSEME

Siège Social	11 Av Frédéric Mistral - 13008 Marseille	Tél : 04.91.16.73.30 Mail : m.melia@cbsa13.com
Agence La Pomme	46 Boulevard de la Pomme - 13010 Marseille	Tél : 04.91.78.46.62 Mail : n.kolyozyan@cbsa13.com
Agence Aubagne	Avenue de Jouques - ZI les Paluds - 13400 Aubagne	Tél : 04.42.70.31.31 Mail : pescea@cbsaaudit.fr
Agence Aix	Res Fontaines de Sextius Bât F21- 4 Sq Eluard - 13090 Aix en Pce	Tél : 04.42.53.42.72 Mail : cfecbsa@wanadoo.fr
Agence Carnoux	3 Av Lavoisier - ZI de Carnoux - 13470 Carnoux en Pce	Tél : 04.42.01.83.55 Mail : audit.france@cbsa13.com
Agence La Ciotat	528 Av Pdt Kennedy - 13600 La Ciotat	Tél : 04.86.33.67.10 Mail : audit.france@cbsa13.com

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/08/2023			31/08/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	12 449	8 068	4 381	5 821
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	9 000		9 000	9 000
	TOTAL (II)	21 449	8 068	13 381	14 821
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	Créances clients et comptes rattachés	62 690	1 450	61 240	74 996
	Autres créances	6 916		6 916	1 084
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	170 926		170 926	135 779
	Charges constatées d'avance	2 097		2 097	1 340
	TOTAL (III)	242 628	1 450	241 178	213 199
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		264 078	9 518	254 560	228 020
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				9 000	9 000
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/08/2023	31/08/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	7 622	7 622
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	102 533	17 723
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	75 628	84 811
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		186 546	110 918
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	932	34 500
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 309	359
	Dettes fiscales et sociales	53 331	80 920
	DETTES DIVERSES		
Ecarts de conversion passif	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 441	1 323
	Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes		68 013	117 102
TOTAL PASSIF		254 560	228 020
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		75 628,10	84 810,72
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		68 013	117 102
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/08/2023	31/08/2022
		France	Exportation	12 mois	11 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	503 340		503 340	440 542
	Montant net du chiffre d'affaires	503 340		503 340	440 542
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			2 500	5 000
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			10	10
	Total des produits d'exploitation (1)			505 850	445 552
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			59 267	44 148
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 023	3 246
	Salaires et traitements			259 171	216 278
	Charges sociales du personnel			80 001	65 353
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			1 440	1 137
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant			1 450	
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			43	2
	Total des charges d'exploitation (2)			404 396	330 163
	RESULTAT D'EXPLOITATION			101 454	115 389

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/08/2023	31/08/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		101 454	115 389
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	616	
	Total des charges financières	616	
RESULTAT FINANCIER		(616)	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		100 838	115 389
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		25 210	30 578
TOTAL DES PRODUITS		505 850	445 552
TOTAL DES CHARGES		430 222	360 741
RESULTAT DE L'EXERCICE		75 628	84 811
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			